

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DPA 43 Avenant n°2 au marché de travaux de restructuration et d'extension d'un équipement scolaire et de création d'un centre multimédia, 25 / 27 rue de Reuilly (12e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2007 DPA 293, en date des 12 et 13 novembre 2007, par laquelle le Conseil de Paris a approuvé le principe de réalisation des travaux de restructuration et d'extension d'un équipement scolaire et de création d'un centre multimédia au 25 à 27, rue de Reuilly (12e), les modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre correspondant, et autorisé M. le Maire de Paris à déposer les demandes de permis de démolir et de construire pour la réalisation l'opération susvisé ;

Vu la délibération 2010 DPA 80, en date des 27 et 28 septembre 2010, par laquelle le Conseil de Paris a approuvé les modalités de passation d'un marché de travaux de restructuration et d'extension d'un équipement scolaire et de création d'un centre multimédia, 25 / 27 rue de Reuilly (12e) ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres, en date du 22 octobre 2013 ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation la signature d'un avenant n° 2 au marché de travaux de restructuration et d'extension d'un équipement scolaire et de création d'un centre multimédia, 25 / 27 rue de Reuilly (12e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12ème arrondissement, en date du 9 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer un avenant n° 2 au marché de travaux de restructuration et d'extension d'un équipement scolaire et de création d'un centre multimédia au 25/27, rue de Reuilly (12e), attribué à l'entreprise SNC Eiffage Construction Grand Paris, Etablissement PRADEAU & MORIN, ayant pour objet de porter le montant du marché à 8 154 675,95 euros HT (valeur novembre 2010), avenant dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23, nature 2313, rubrique 212, mission 80000-99-010 du budget d'investissement de Ville de Paris, exercices 2013 et suivants, sous réserve de la décision de financement.